

# Cour d'appel

Les Cour d'appel ont été instituée par la loi du 27 ventôse an VIII (18 mars 1800), qui a créé trente tribunaux d'appel en France. Au fil du XIX<sup>e</sup> siècle, l'appellation de ces juridictions a varié selon les régimes politiques, mais le terme « cour d'appel » s'est imposé durant les périodes républicaines et a perduré depuis....

“ARTICLE PREMIER” : Les tribunaux civils et criminels de département, et les tribunaux de police correctionnelle sont supprimés;

source :

[:dossiers-generaux:mise-en-place-des-tribunaux.pdf](#)

(signé par la machine à écrire)

From:  
<https://sui-juris.fr/wiki/> - **:Res-sources sui-juris.**



Permanent link:  
[https://sui-juris.fr/wiki/doku.php?id=dossiers-generaux:cour\\_dappel](https://sui-juris.fr/wiki/doku.php?id=dossiers-generaux:cour_dappel)

Last update: **2024/12/20 18:39**